

# OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DES MOULINS LES Mercredis 2012: « De janvier à juin »



## ACCUEIL DE LOISIRS DES MOULINS

Communauté de Communes du Pays de Bourgueil

Accessible à tous les habitants du Pays de Bourgueil.

Du mercredi 4 janvier au  
mercredi 27 juin 2012

**La Communauté de Communes du Pays de Bourgueil**  
vous propose d'accueillir les enfants de 3 à 11 ans

A l'ACCUEIL DE LOISIRS Des Moulins, situé dans les locaux de la garderie périscolaire de l'école publique des Moulins de Chouzé-sur-Loire.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

La Directrice de l'Accueil des Moulins : ☎ 02 47 95 03 74 (Tous les matins, sauf le mercredi, de 8h00 à 12h00, et le soir de 16h45 à 18h00). Mais aussi, le standard de la CCPB, auprès de la coordinatrice enfance jeunesse : ☎ 02 47 97 26 50.



Toutes les infos pratiques à l'intérieur

# DU MERCREDI 4 JANVIER AU MERCREDI 27 JUIN 2012 :

## Animations mises en places :

- *Activités manuelles diverses en fonction de thèmes ponctuant l'année :*
  - « L'hiver et sa nouvelle année »
  - « Le pain et ses Moulins »
  - « Les costumes et les crêpes de Mardi gras »
  - « La faune et la flore du printemps »
  - « A la recherche des œufs de pâques »
  - « Bientôt l'été, le soleil et la navigation »...
- *Ateliers Coloriages, Peintures, Pâte à sel, et Pâte à modeler.*
- *Jeux de sociétés, jeux récréatifs au choix des enfants.*
- *Jeux à l'extérieur et sorties ponctuels.*
- *Possibilités de rencontres sportives et culturelles avec les enfants des Accueils de Loisirs de Bourqueil et de Continvoir.*
- *Après chaque repas, temps calme, avec possibilité de faire la sieste pour les enfants de moins de 6 ans.*



### **Pour le confort de votre enfant, n'oubliez pas :**

- Une serviette de table.
- Une petite couverture, un oreiller et **un drap housse (obligatoire)** pour les enfants de moins de 6 ans.
- Marquer les vêtements et autres accessoires au nom de votre enfant.

**Attention !** L'organisateur se réserve le droit d'apporter toutes modifications au planning prévisionnel.

## LES INFOS PRATIQUES :

Les inscriptions à l'Accueil de Loisirs des Moulins pour les Mercredis de janvier à juin 2012, sont accessibles à tous les habitants du Pays de Bourgueil, et se réalisent du lundi 5 décembre au vendredi 16 décembre 2011.

Elles s'effectuent à l'année, en cochant le nombre de mercredis par mois souhaités. (Des inscriptions à la demi journée sont également possibles selon les places disponibles.)

Toutes journées prévues et non effectuées seront facturées aux familles, sauf si les absences sont justifiées par un certificat médicale.



L'**ACCUEIL** est proposé aux enfants de 8h30 à 17h30.

Une garderie est également mise en place dès 7h30, et le soir jusqu'à 18h30 pour les parents qu'ils le souhaitent.



## LES TARIFS :

. Le **TARIF DE LA JOURNEE** à l'Accueil de Loisirs est établi en fonction du quotient familial de chaque famille. Ce tarif comprend le déjeuner, le goûter, les activités et les sorties.

A titre indicatif, les tarifs appliqués correspondent aux mêmes tarifs que durant les vacances :

	QF de 0 à 760 €	QF de 761€ et plus
Du Mercredi 4 janvier au mercredi 27 juin 2012 : (Exemple si présent 10 mercredis : % de votre QF X 10 jours)	1 % de votre QF X Nbre de mercredis sélectionnés	1.20 % de votre QF X Nbre de mercredis sélectionnés

Un **maximum** et un **minimum** seront appliqués à la journée.

Toutefois, ces tarifs pourront être légèrement modifier suite à la reprise de la Compétence « Enfance Jeunesse » par la Communauté de Communes de Bourgueil.

## LES INSCRIPTIONS :

. Les inscriptions à l'année, sont à réaliser auprès de la Directrice de l'Accueil, dans les locaux de la garderie périscolaire de l'école publique des Moulins de Chouzé-sur-Loire. Une permanence est tenue du lundi 5 décembre au vendredi 16 décembre 2012 de 9h00 à 12h00 et de 16h30 à 18h30. (Sauf les mercredis).

Des inscriptions mensuelles et occasionnelles sont également possibles, toutefois elles doivent être enregistrer une semaine avant le premier mercredi de présence de l'enfant, ou cas exceptionnel 48h00 avant, et dans la limite des places disponibles et des animateurs présents.

Pour tout renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

La Directrice de l'Accueil des Moulins : **02 47 95 03 74** (Tous les matins de 8h00 à 12h00 et le soir de 16h30 à 18h00 sauf le mercredi). Ou, la coordinatrice enfance jeunesse au standard de la CCPB : **02 47 97 26 50**.

. Pour la validation de l'inscription de votre enfant, n'oubliez pas de vous munir :

- . Du carnet de santé de votre enfant, ainsi que la photocopie du vaccin DTPolio à jour.
- . De votre n° d'allocataire CAF, d'un justificatif de votre quotient familial, ou d'une photocopie du bon MSA.
- . D'une photocopie de l'attestation d'assurance Extra scolaire de l'enfant.
- . De la fiche d'inscription ci-jointe dûment remplie.
- . Pour les allocataires MSA : dernière fiche d'imposition, et justificatif du montant des prestations mensuelles perçues. (afin de pouvoir établir votre quotient familial).

# FICHE D'INSCRIPTION

Date d'inscription :

## INFORMATIONS concernant l'ENFANT :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_  
sera présent à l'Accueil de Loisirs :  
**Préciser le nombre de mercredis à la journée ou demi journée :**

	4 Janvier	11 Janvier	18 Janvier	25 Janvier	1 Février	8 Février	15 Février	22 Février	14 Mars	21 Mars	28 Mars
MATIN											
AP											

	4 Avril	11 Avril	18 Avril	9 Mai	16 Mai	23 Mai	30 Mai	6 Juin	13 Juin	20 Juin	27 Juin
MATIN											
AP											

## INFORMATIONS concernant LA FAMILLE :

Nom du Père : \_\_\_\_\_  
Nom de la Mère : \_\_\_\_\_  
Nom du représentant légal : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ N° de tél. : \_\_\_\_\_  
N° de portable : \_\_\_\_\_  
N° Alloc. CAF ou MSA : \_\_\_\_\_ Q.F: \_\_\_\_\_

## AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ (Père – Mère – Représentant légal)  
autorise l'enfant \_\_\_\_\_ à participer à toutes les activités proposées  
par l'Accueil de Loisirs des Moulins de la Communauté de Communes de Bourgueil, y compris les déplacements.  
Et, autorise l'équipe d'animation à procéder aux premiers secours de votre enfant, en cas d'accident.  
Fait le \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS PRATIQUES :

GARDERIE :  Oui  Non

**Précisez les jours et entourer matin ou soir :**

- lundi (matin – soir)  mardi (matin – soir)  mercredi (matin – soir)  
 jeudi (matin – soir)  vendredi (matin – soir)

## FACTURATION APRES L'ACCUEIL :

**Soit un montant prévisionnel de = \_\_\_\_\_ €**

**Facture TOTAL :** (envoyé aux familles par la CCPB à chaque fin de mois,  
à régler à la Trésorerie de Bourgueil)